



LÉCITECH



Lécithine de soja non ogm ip - Grade alimentaire

Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE 834/2007

La Lécithine est une substance naturelle approuvée comme additif alimentaire sous le numéro E322 (CAS N° 8002-43-5). Elle ne représente aucun risque sur la santé humaine, animale, ni sur l'environnement. L'intérêt de la lécithine comme agent de protection fongicide est reconnu par la commission européenne. Son utilisation comme agent fongicide est donc autorisée sur une liste d'usages notés dans le tableau ci-après. Cette préparation 100% d'origine naturelle est utilisable sur les cultures fruitières, la vigne, les potagères, mais également les cultures florales. Sous forme de poudre WG, le lécithine de soja une fois diluée dans l'eau, s'utilise en pulvérisation foliaire directement sur les plantes.

Usage

Lécithine WP à usage fongicide - CAS N° 8002-43-5

Composition

Substance de base autorisée selon le Règlement Européen CE 1107/2009. Conforme aux normes substance de base (RUE 540/2011 et aux règlements EC N°1069/2009 et EU N° 142/2011). Utilisable en agriculture biologique et conventionnelle, conformément au règlement CE N° 834/2007 du 28 juin 2007 et N° 889/2008.

Dose d'emploi

Méthode d'application par pulvérisation foliaire.

Verser la poudre de Lécithine dans un pulvérisateur avec un peu d'eau.

Agiter afin d'obtenir un mélange homogène.

Compléter avec le reste de la quantité d'eau.

Biotech-Nature

CS 40012 / 30205 BAGNOLS SUR CÈZE Cedex

☎ 04 66 50 54 48



LÉCITECH

CULTURES	MALADIES CIBLÉES	PÉRIODE D'EMPLOI	APPLICATION	DOSES D'EMPLOI en gr/hl/Ha (Dose conseillée pour 100 l d'eau/hectare)
Pommier (<i>Malus pumilo</i>) Pêcher (<i>Prunus persica</i>)	Oïdium [<i>Podosphaera leucotricha</i>] Peach leaf curl [<i>Taphrina deformans</i>]	Printemps/Été jusqu'à maturité de la récolte (DAR = 5 jours)	3 à 12 applications à inter- valle de 5 jours	75 (0,075% p/v)
Goosberry (<i>Ribes uva—crispa</i>)	Oïdium (<i>Microshaera grossulariae</i>)	Printemps/ Été jusqu'à maturité de la récolte (DAR = 5 jours)	2 à 4 applications à intervalle de 5 jours	200 (0,2% p/v)
Cultures légumières Concombre (<i>Cucumis sativus</i>)	Oïdium (<i>Podosphaeraxhantii</i>)		2 à 6 applications à intervalle de 5 jours	150 (0,15% p/v)
Laitues [<i>Lactuca sativa</i>]	Oïdium (<i>Erysiphe cichoracearum</i>)		2 applications à intervalle de 7 jours	
Mâche (<i>Valerianella locusta</i>)	Oïdium (<i>Erysiphe polyphage</i>)		1 application	
Tomate (<i>Lycopersicum esculentum</i>)	Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>)		2 à 6 applications à intervalle de 7 jours	
Endive (<i>Cichorium endivia L</i>)	<i>Alternaria cichorii</i>		2 à 6 applications à intervalle de 7 jours	
Plantes ornementales Roses	Oïdium et autres maladies fongiques		3 à 12 applications à intervalle de 5 jours	
Vigne (<i>Vitis vinifera</i>)	Oïdium (<i>Erysiphe necator</i>) et mildiou (<i>Plasmopara viticola</i>)	Printemps/ Été (DAR = 30 jours)	3 à 12 applications à intervalle de 5 jours	75 (0,075% p/v)

Précautions d'emploi

Les volumes de bouillies à appliquer et les doses d'emploi peuvent varier en fonction de l'espèce végétale ciblée et notamment du volume de feuillage de la culture. Des concentrations d'application du produit supérieures à 1-2% peuvent être phytotoxique pour la plante selon sa sensibilité. Des tests préalables peuvent être nécessaires. Respecter les doses d'emploi. Éviter le contact avec la peau et les yeux, port de lunettes et de gants recommandés. Ne pas avaler. Ne pas fumer. Se laver les mains après usage. Conserver dans l'emballage d'origine à l'abri de la lumière et de l'humidité. Tenir à des températures comprises entre +5°C et + 25°C. Hors de porter des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux. Éliminer le contenant conformément aux consignes de tri.

Biotech-Nature

CS 40012 / 30205 BAGNOLS SUR CÈZE Cedex

☎ 04 66 50 54 48